

Observation demat123

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 12/03/2019 à 16:45:18.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

M. le commissaire enquêteur,

j'ai déjà écrit une 1ere observation sur mon opposition à la modification du PLU n10 qui aboutirait à accroître les risques de sécurité sur les pistes, les problèmes environnementaux (eau), les problèmes de vue paysagère pour les promeneurs et skieurs tant à Morzine qu'à Avoriaz, et les risques de contentieux avec les immeubles et restaurants proches de la place Jean Vuarnet notamment.

Je voudrais répondre à l'observation 117, qui mentionne ce qui pourrait être l'avis de la SERMA. Cette observation 117 conforte mon opinion que la modification du PLU n10, liée au projet d'EMA, semble motivée par des intérêts privés, ceux des promoteurs, des entreprises d'urbanismes et des remontées mécaniques.

1. Le rédacteur de l'observation 117 indique que « D'un point de vue économique, l'hôtel est indispensable pour conforter notre attractivité vis à vis d'une clientèle étrangère qui ne trouve pas ce type d'hébergement sur la station. Le départ du Club Med a fait chuter la vente de forfaits de ski . L'hôtel du Téléphérique dans sa conception nous assure par son mode de vente packagée de retrouver le CA perdu. »

En réponse, il faut rappeler que le bâtiment du Club Med n'a pas disparu. Il a changé de propriétaire, mais il est toujours occupé par des vacanciers, qui a priori achètent des forfaits de ski autant que les clients précédents du Club Med. De plus, de nouveaux chalets ont vu le jour à Avoriaz cette saison, et il y en a plusieurs en constructions (hôtel à l'entrée de la Falaise, résidence Arietis, emplacement de feu La Cabane), sans parler des constructions nouvelles à Morzine. Donc le nombre de forfaits vendus sur Morzine-Avoriaz est vraisemblablement déjà en croissance sans ce projet d'hôtel.

2. Le rédacteur de l'observation 117 indique que « Le projet va permettre à très à très court terme de résoudre les problèmes de sécurité liées aux flux des skieurs sur place avec la création d'une nouvelle télécabine dont les travaux seront menés simultanément. Ne pas réaliser le projet d'hotel remet clairement en cause le projet de liaison entre la place et le secteur du Plateau. »

En réponse, il faut tout d'abord rappeler que ce projet de liaison entre la place et le plateau n'est nullement acté aujourd'hui. Si le télésiège actuel est obsolète, il fait à mon sens partie des obligations contractuelles du concessionnaire des remontées mécaniques de le mettre à niveau. Et s'il s'agit de remplacer le télésiège actuel par une télécabine, il y a un risque de contentieux avec les immeubles et chalets donnant sur le boulevard des skieurs. Par ailleurs, en quoi remplacer un télésiège par une télécabine, tout en ajoutant sur la place J. Vuarnet 850 vacanciers et les personnels de l'hôtel va-t-il permettre de résoudre les problèmes de sécurité déjà importants sur cette place ? Tous les usagers de la place (skieurs, promeneurs, résidents) n'ont pas vocation à monter dans une liaison vers le plateau. La sécurité, même imparfaite aujourd'hui, est meilleure sans cet hôtel et sans une nouvelle liaison vers le plateau.

3. Le rédacteur de l'observation 117 indique que « L'hôtel va permettre de requalifier l'entrée de la station : aujourd'hui le paysage est constitué d'une gare en ruine, de garages désaffectés, d'une plateforme empierrée pas intégrée dans le paysage. Il est donc urgent et important qu'un projet d'hôtel voit le jour pour redonner au bas de la station une dimension et une qualité d'aménagement qui correspond à sa notoriété. »

En réponse, je dirais simplement que construire une barre bouchant la vue de la vallée aux promeneurs, skieurs, et résidents voisins ne risque pas de redonner quelque dimension que ce soit au bas de la station. En revanche, puisque la gare est en ruine, pourquoi ne pas la raser pour dégager encore la vue pour tous ceux qui passent sur la place J. Vuarnet ? ou alors envisager une construction d'hôtel de luxe à taille humaine sur le site même de l'ancienne gare (comme cela était envisagé précédemment) plutôt que de bétonner à côté ?

4. Le rédacteur de l'observation 117 indique que « Si la SERMA ne dispose pas de nouveaux lits permettant de consolider son chiffre d'affaires, elle ne pourra pas activer le plan neige décidé en concertation avec la Mairie de Morzine pour créer de nouvelles remontées mécaniques, de nouvelles pistes et renforcer son réseau de neige de culture, ce qui est préjudiciable pour son attractivité au niveau concurrentiel. »

En réponse, il me semble que c'est une fuite en avant de vouloir créer de nouvelles remontées mécaniques pour absorber de nouveaux skieurs. S'il s'agit de remplacer des vieux télésièges par des télésièges à plus fort débit, on limitera certes les files d'attentes mais on accroîtra alors le nombre de skieurs sur les pistes et aux arrivées de télésièges, avec des risques encore aggravés pour la sécurité. Et s'il s'agit d'agrandir le domaine skiable, on ne voit pas bien comment faire pousser de nouveaux sommets. Il faudrait donc se rabattre sur des zones protégées aujourd'hui ou créer des pistes parallèles à des pistes existantes, ce qui ne permettra pas vraiment d'absorber une hausse vertigineuse du nombre de skieurs si les projets des promoteurs se réalisaient.

Il semble que ce projet d'hôtel est lié au projet de liaison EMA et qu'il faudrait construire toujours plus et vendre plus de forfaits pour financer ce téléphérique. La solution la plus raisonnable semble de ne construire ni l'un ni l'autre et d'arrêter de raisonner comme si on était toujours dans les années 1980 où les impacts environnementaux de nos actions étaient superbement ignorées.

Sincères salutations, en espérant que vous serez tenir compte de ces remarques.